



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 juillet 2018
Français
Original : anglais

Renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 16 décembre 2014 ([S/PRST/2014/27](#)), dans laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter tous les ans un rapport sur les moyens de renforcer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Il y est fait le point des moyens mis en œuvre pour renforcer le partenariat entre les deux organisations ainsi que des activités menées par le Bureau depuis la publication du précédent rapport ([S/2017/744](#)), en août 2017, y compris des questions soulevées dans la résolution [2378 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

II. Partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

2. Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont notablement renforcé leur collaboration sur les questions de paix et de sécurité en Afrique. Les 7 et 8 septembre 2017, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité ont tenu leur deuxième réunion informelle et leur onzième réunion consultative conjointes à Addis-Abeba. Je me félicite du fait qu'ils aient tous les deux expressément mesuré l'importance du partenariat stratégique entre leurs organisations et la nécessité de le renforcer davantage, ainsi que de l'intention exprimée par leurs membres d'organiser des missions conjointes dans les zones de conflit en Afrique de façon à faciliter l'élaboration de positions et de recommandations communes afin de coordonner leur action ou de la mener conjointement. Les membres des deux conseils

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 juillet 2018).



ont également constaté que les exposés qui leur étaient présentés par les représentants et envoyés spéciaux de chacune des deux organisations pouvaient permettre à celles-ci de mieux coordonner leur action et de renforcer leur coopération. Au cours de la période considérée, mes représentants et envoyés spéciaux ou leurs adjoints ont présenté au Conseil de paix et de sécurité des exposés sur la prévention du génocide ainsi que sur la situation dans les pays suivants : Guinée-Bissau, Libéria, Libye, Mali, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan et Soudan du Sud.

3. Par ailleurs, les débats tenus à la onzième réunion consultative conjointe des deux conseils ont fait apparaître des positions convergentes concernant les situations de conflit les plus inextricables sur le continent. Les membres des deux conseils sont convenus qu'il fallait coordonner les activités en faveur de la consolidation de la paix ; ils ont pris acte de l'impératif qu'il y avait à remédier aux causes profondes des conflits et insisté sur le renforcement indispensable de la coordination entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité.

4. Avec l'appui de l'ONU, le Conseil de paix et de sécurité a effectué des missions au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, ce qui lui a permis d'apprécier par lui-même la situation sur le terrain et d'en tenir compte dans ses décisions. Les trois États d'Afrique qui sont membres non permanents du Conseil de sécurité jouent un rôle essentiel de trait d'union entre les deux conseils en ce sens qu'ils expriment les points de vue et les positions communes de l'Afrique sur les questions intéressant l'ensemble du continent. Leurs représentants prennent part aux réunions du Conseil de paix et de sécurité. En outre, le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine (ci-après « la Commission ») ont régulièrement informé leurs membres communs des questions intéressant les deux organisations.

5. Notre action collective en matière de paix et de sécurité en Afrique continuera d'être d'autant plus efficace que l'ONU se conformera et apportera son soutien aux décisions et obligations de l'Union africaine et des organisations sous-régionales. L'étroite collaboration entre l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Gambie et en Guinée-Bissau offre un parfait exemple de l'efficacité de l'action commune. Je reste déterminé à continuer d'œuvrer aux côtés de l'Union africaine et des organisations sous-régionales pour régler les conflits et les crises politiques qui minent le continent.

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et Commission de l'Union africaine

6. Le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et moi-même avons continué de nous employer en priorité à la mise en place d'un partenariat stratégique systématisé et organisé, en nous attachant aux principes fondamentaux que sont la responsabilité principale dévolue au Conseil de sécurité, par la Charte des Nations Unies, en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le respect mutuel et les avantages comparatifs. La signature du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité (ci-après « Cadre commun pour la paix et la sécurité ») s'est traduite par une collaboration plus étroite, des consultations et des échanges d'informations plus réguliers et des actions concertées. À la cérémonie d'ouverture de la trentième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba en janvier 2018, j'ai réaffirmé l'engagement fort de l'ONU envers ses États Membres d'Afrique. J'ai rappelé que, en l'espace d'une année, l'ONU et l'Union africaine avaient organisé leur première conférence annuelle au sommet et le Président de la

Commission et moi-même avons signé le Cadre commun pour la paix et la sécurité ainsi qu'un deuxième accord, le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après « Cadre pour le développement durable »). J'ai fait remarquer que notre partenariat s'appuyait sur les principes solides que sont les droits de l'homme et la bonne gouvernance. Les deux organisations ont conscience que la réalisation des objectifs de développement passera par l'instauration de la paix et que notre action commune doit se concentrer sur la recherche de solutions politiques durables.

7. En janvier, j'ai participé à la réunion du Conseil de paix et de sécurité qui s'est tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement sur le thème de la lutte contre la menace transnationale du terrorisme en Afrique, et souligné à cette occasion que la lutte contre le terrorisme exigeait de la coordination, de la concertation et des efforts soutenus. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a par la suite effectué une mission de suivi à Alger et à Addis-Abeba, en mars, afin d'engager le dialogue avec ses homologues de l'Union africaine sur l'élaboration d'un projet de mémorandum d'accord portant sur la collaboration et l'appui au renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, dans l'esprit du Cadre commun pour la paix et la sécurité.

8. Le premier dialogue de haut niveau sur les droits de l'homme organisé entre l'Union africaine et l'ONU s'est tenu à Addis-Abeba le 24 avril, en présence du Président de la Commission et du Haut-Commissaire aux droits de l'homme. À cette occasion, les deux organisations sont convenues de renforcer leur collaboration pour ce qui relève des droits de l'homme et de la paix et la sécurité, notamment pour ce qui est du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que les dispositifs de contrôle du respect des dispositions et de responsabilisation s'appliquant aux opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine.

9. S'agissant du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la coopération s'est renforcée au cours de l'année écoulée. Le 16 mai, le Conseil de paix et de sécurité a approuvé le cadre de résultats de l'Union africaine pour le suivi du programme en Afrique et l'établissement de rapports sur la question. Élaboré avec l'assistance technique d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour le développement et de partenaires internationaux, ce cadre devrait contribuer à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Après avoir tenu son premier forum à New York en juin 2017, le Réseau des femmes d'influence en Afrique a organisé le deuxième forum des femmes d'influence pour la transformation de l'Afrique à Addis-Abeba, du 24 au 26 avril 2018, sous les auspices de la Commission de l'Union africaine, en partenariat avec l'ONU et avec le soutien du Gouvernement allemand. À cette occasion, il a établi ses domaines d'action prioritaires, notamment le renforcement du rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité et la mobilisation du soutien politique nécessaire pour dénoncer les violences sexuelles dans les conflits. Le 27 février, il a créé le Groupe des amis du Réseau à New York afin de mobiliser les États Membres en faveur de son action. Co-présidé par le Ghana et l'Allemagne, le Réseau compte environ 40 membres d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine.

10. Les treizième et quatorzième réunions de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité ont eu lieu en septembre 2017 à New York, pour la première, et en janvier 2018 à Addis-Abeba, pour la seconde. Les hauts responsables y ont tenu des débats approfondis sur les questions les plus pressantes relatives à la paix et à la sécurité en Afrique. Lors de ces réunions, il a été souligné qu'il importait de renforcer la complémentarité des organisations et de tirer parti des effets de synergie pour

mettre en œuvre le Cadre commun pour la paix et la sécurité. Les participants sont également convenus de renforcer la coopération aux fins de la tenue d'élections crédibles, pacifiques et ouvertes, et de poursuivre les travaux relatifs au financement durable et prévisible des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine, notamment au moyen des contributions au budget de l'ONU.

11. Des fonctionnaires du Secrétariat et de la Commission se sont réunis les 7 et 8 décembre 2017 à Addis-Abeba à l'occasion de la onzième réunion consultative entre homologues de l'ONU et de l'Union africaine sur la prévention et la gestion des conflits. Cette réunion a permis de renforcer les relations de travail, d'échanger des informations et de mettre au point des plans d'action commune. L'intensification de la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine illustre combien les deux organisations ont renforcé leur partenariat au cours de l'année écoulée.

12. En outre, le Secrétariat et la Commission ont continué de mettre en œuvre deux projets d'échange de connaissances dans le domaine de l'appui aux missions : le programme d'échange de personnel, lancé en janvier 2017, et la participation de fonctionnaires de la Commission aux stages de formation des cadres des missions et aux programmes de formation à la gestion des ressources proposés par le Secrétariat.

III. Partenariat opérationnel entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Menaces contre la paix et la sécurité en Afrique et solutions possibles

13. Dans l'ensemble, la situation a peu évolué en ce qui concerne la paix et la sécurité sur le continent. Les efforts déployés pour régler les conflits en Libye, au Mali et dans le Sahel, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan du Sud et dans la région du bassin du lac Tchad se poursuivent, et l'ONU, l'Union africaine et les communautés économiques régionales) et mécanismes régionaux, notamment, œuvrent sans relâche sur le plan politique. Les transitions politiques continuent de diviser des pays déjà fragiles, entraînant souvent des violences. En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU sont encore actives au Burkina Faso, en Gambie et au Togo. Les trois organisations ont également mené ensemble des missions de bons offices pendant les élections qui se sont tenues au Libéria, en octobre 2017, et en Sierra Leone, en mars 2018.

14. Les failles en matière de gouvernance interne, notamment pour ce qui concerne l'état de droit, les droits de l'homme, les services de base et la gestion des ressources naturelles, ainsi que les effets des changements climatiques et l'insécurité alimentaire demeurent les principales menaces structurelles profondes pesant sur la paix et la sécurité. Ces menaces sont également présentes là où les inégalités, la corruption, les violations des droits de l'homme, la criminalité, y compris transfrontalière et internationale, gagnent du terrain et lorsque de vastes portions de territoire se trouvent de fait privées de l'autorité de l'État. La signature récente du Cadre pour le développement durable prouve l'importance que les deux organisations attachent au règlement des causes profondes des conflits dans un esprit de collaboration.

15. Les causes profondes de certains conflits internes peuvent avoir été nourries par des facteurs régionaux ou mondiaux, en particulier dans les zones où Al-Qaïda et des groupes affiliés à l'État islamique exploitent les revendications locales des populations marginalisées et la faiblesse des institutions étatiques. Les changements climatiques pèsent de plus en plus sur la paix et la sécurité en Afrique, en particulier

dans les régions du bassin du lac Tchad, du Sahel et de la corne de l'Afrique, où des populations déjà vulnérables en ont subi de plein fouet les conséquences. L'ONU continue de collaborer avec les gouvernements nationaux, les organisations sous-régionales et l'Union africaine pour trouver des solutions à ces problèmes complexes.

16. L'Union africaine met en œuvre un programme de réformes institutionnelles visant à améliorer son efficacité et son efficience. Il s'agit principalement d'adapter l'organisation aux priorités stratégiques établies lors de la Vingt-huitième Conférence des chefs d'État et de gouvernement, en janvier 2017, et de mettre en place un modèle d'autofinancement. Ces réformes devraient permettre à l'Union africaine de renforcer ses partenariats avec l'ONU et d'autres organisations afin de relever les défis avec lesquels le continent est aux prises en matière de paix et de sécurité.

17. Entre janvier et mars 2018, l'Union africaine a examiné trois grands projets visant à renforcer l'intégration régionale et à promouvoir le développement économique, à savoir l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, signé à Kigali en mars, et les protocoles y afférents, le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement et le projet de feuille de route pour sa mise en œuvre, et la décision sur la création d'un marché unique du transport aérien en Afrique. Je tiens à féliciter les dirigeants africains pour ces initiatives importantes.

Partenariat en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix

18. L'ONU a continué de collaborer avec l'Union africaine et les commissions économiques régionales et les mécanismes régionaux aux fins de la prévention des conflits et du rétablissement de la paix. L'expérience récente prouve que, dans ces domaines, le succès dépend en grande partie du dynamisme de l'appui régional et de la participation des organisations régionales et de la communauté internationale dans son ensemble au processus de paix.

19. À titre d'exemple, les efforts de prévention des conflits et de pérennisation de la paix en Afrique de l'Ouest ont en grande partie porté leurs fruits. La CEDEAO s'emploie activement à trouver une solution politique au Togo, sous la conduite du Président de la République du Ghana, Nana Akufo-Addo. En Guinée-Bissau, où elle a imposé des sanctions à l'encontre de 19 personnes réputées entraver la mise en œuvre des Accords de Conakry, la CEDEAO a contribué, par des activités de médiation, à débloquer la situation grâce à la nomination d'un Premier Ministre de consensus, le 16 avril. Au Mali et dans le Sahel, l'Union africaine a élaboré une stratégie et invité l'ONU et d'autres parties prenantes à mettre au point une analyse et une stratégie communes pour résoudre les innombrables problèmes structurels qui touchent la région. Organisée conjointement avec l'Union africaine, la réunion consultative stratégique sur le Sahel s'est tenue les 28 et 29 mars à Nouakchott, en présence de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU. À cette occasion, il a été reconnu que l'on ne pourrait mettre un terme aux violences, aux conflits et au terrorisme qui sévissent dans la région qu'en s'attaquant à leurs causes profondes, notamment la privation des droits fondamentaux, le manque d'accès aux services de base, l'absence de perspectives économiques, l'exclusion socioéconomique, la marginalisation, la discrimination et la corruption. C'est également l'objectif au cœur de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. L'ONU et l'Union africaine ont collaboré pour mieux harmoniser et coordonner les stratégies pour le Sahel dans le cadre de la plateforme ministérielle de coordination, qui est, à l'échelon régional, le mécanisme

politique et opérationnel de plus haut niveau chargé de veiller à la cohérence entre les diverses initiatives et stratégies élaborées pour le Sahel.

20. En ce qui concerne la Libye, l'ONU a travaillé en étroite collaboration avec l'Union africaine. Le 16 janvier, le Président de l'Union africaine et mon Représentant spécial ont publié une déclaration commune dans laquelle ils mettaient l'accent sur la coordination entre les deux organisations. Ils sont également convenus que celles-ci devaient unir leurs efforts pour favoriser l'émergence d'un consensus afin de rétablir l'unité des institutions et de former un gouvernement national largement représentatif. Le 17 avril, mon Représentant spécial a participé à la cinquième réunion du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye. Le Comité a salué le rôle joué par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et rappelé qu'il importait de renforcer la coopération entre les deux organisations pour contribuer à la tenue d'élections libres, honnêtes et crédibles. À l'occasion de la réunion du Quatuor qui s'est tenue au Caire, le 30 avril, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, Pierre Buyoya, qui participait à la rencontre au nom du Haut Représentant de l'Union africaine pour la Libye, Jakaya Kikwete. Le 29 mai, il s'est entretenu avec plusieurs États Membres d'Afrique et le Président de la République du Congo, Sassou Nguesso, en sa qualité de Président du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, à l'occasion d'une réunion organisée à Paris par le Président de la République française, Emmanuel Macron, avec les dirigeants politiques libyens, lesquels se sont engagés à tenir des élections avant la fin de l'année 2018. En outre, l'ONU a collaboré avec l'Union africaine et l'Union européenne pour faciliter le rapatriement volontaire de plus de 15 000 migrants bloqués en Libye et 1 300 réfugiés.

21. S'agissant du Soudan du Sud, l'ONU et l'Union africaine ont continué d'appuyer le forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix, placé sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), dans ses efforts pour mettre fin aux hostilités et relancer un plan de marche vers une paix durable. Il s'agissait, à la troisième phase des pourparlers, en mai, de faire émerger entre les parties un compromis sur les grandes questions de gouvernance et de sécurité. L'IGAD n'a pas ménagé ses efforts pour rapprocher les positions sur ces questions, notamment par des navettes diplomatiques et des pourparlers indirects. Pour la dernière série de pourparlers, elle a également fait intervenir le Conseil des Églises du Soudan du Sud afin de faciliter le dialogue entre les parties sud-soudanaises, dans une tentative louable pour créer un climat de confiance et leur donner les moyens de parvenir à un compromis. Le 31 mai, le Conseil des ministres de l'IGAD s'est réuni et a autorisé le recours à la médiation pour lancer une nouvelle série de pourparlers indirects qui s'appuieront sur les points d'accord mis au jour lors de récentes consultations. L'ONU, l'Union africaine et l'IGAD ont prié les parties de profiter de cette nouvelle série de pourparlers pour engager un dialogue constructif et sortir de l'impasse sur les questions relatives à la gouvernance et à la sécurité qui restent en suspens. Je me félicite de ce que le Conseil de paix et de sécurité continue de participer activement à ces initiatives, comme en témoigne la mission qu'il a effectuée du 15 au 19 avril, lors de laquelle il s'est longuement entretenu avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, le Gouvernement et des responsables de la société civile. La délégation du Conseil de paix et de sécurité a exprimé son plein appui aux efforts que ne cesse de déployer l'IGAD en faveur de la paix et souligné qu'il fallait veiller à ce que les initiatives de paix soient toutes complémentaires les unes des autres. Elle a également insisté sur l'importance cruciale du Tribunal mixte dans le processus de paix et souligné la nécessité de renforcer la coopération entre l'Union africaine et le Gouvernement aux fins de sa création. Par ailleurs, les trois organisations ont fermement condamné les violations

flagrantes et incessantes du nouvel accord de cessation des hostilités, signé en décembre 2017. Dans cette optique, l'Union africaine, l'IGAD et le Conseil de sécurité se sont dits une fois de plus résolus à prendre des sanctions à l'encontre des personnes qui chercheront à faire échouer le processus de paix.

22. Concernant le Burundi, où le dialogue interburundais mené par la Communauté d'Afrique de l'Est a continué de piétiner, l'inquiétude persiste. La restriction des libertés fondamentales, les arrestations arbitraires, les détentions et les meurtres se sont poursuivis. Dans le cadre de l'action conjointe que nous menons pour aider les parties burundaises à trouver des solutions durables à la crise politique et à la situation humanitaire qui en résulte, mon Envoyé spécial s'est rendu à Addis-Abeba en novembre et décembre 2017, ainsi qu'en janvier et mars 2018, pour tenir des consultations avec le Président de la Commission de l'Union africaine et celui du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, respectivement. Le groupe de travail technique mixte, composé de représentants de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Union africaine et de l'ONU, s'est réuni en septembre, novembre et décembre 2017 afin de poser des jalons pour les sessions de dialogue à venir. Mon Envoyé spécial continuera d'étudier avec la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union africaine les solutions qui s'offrent pour faire avancer le processus de paix.

23. Je me félicite que des progrès continuent d'être accomplis en ce qui concerne la République démocratique du Congo et que d'importantes étapes électorales soient en passe d'être franchies malgré les doutes qui persistent parmi les acteurs politiques quant à la mise en œuvre des mesures de confiance arrêtées dans l'accord politique du 31 décembre 2016. Il faut que les partenaires continuent de coopérer et de coordonner leurs actions pour que les prochaines élections soient pacifiques, libres et régulières, comme en témoignent l'ONU et l'Union africaine par leurs déclarations communes ou concertées. La sécurité et la situation humanitaire sont demeurées très préoccupantes : les attaques menées par les groupes armés ont fait fuir des centaines de milliers d'habitants de régions de l'est. La MONUSCO a continué de collaborer avec les autorités congolaises pour résoudre les graves problèmes de sécurité que connaît le pays. Avec d'autres organismes régionaux, dont la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'ONU et l'Union africaine ont continué de s'employer activement à l'application du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, conclu sous l'égide de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Les 26 et 27 février, à l'occasion de la commémoration du cinquième anniversaire de l'Accord-cadre, mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et l'Union africaine ont organisé un atelier à Addis-Abeba pour évaluer l'exécution des engagements pris dans cet instrument et formuler des recommandations concrètes sur les moyens de créer un nouvel élan et de pousser les parties prenantes à s'impliquer davantage.

24. Je suis de plus en plus préoccupé par la crise qui fait rage dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. L'ONU a appelé à un dialogue inclusif pour trouver des solutions durables à la crise et indiqué qu'elle était disposée à soutenir toute mesure de décentralisation que prendrait le pays dans le respect de la Constitution. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et l'équipe de pays des Nations Unies ont conduit un certain nombre d'actions de prévention des conflits en vue d'éviter que la crise politique s'aggrave et que les violences se poursuivent. La communauté internationale, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine, doit faire de même.

25. Enfin, en coordination avec l'Union africaine, mon Représentant spécial auprès de l'Union africaine a effectué des missions de bons offices aux Comores et à

Madagascar afin d'inciter le Gouvernement, l'opposition, les représentants de la société civile, les représentants de la SADC et d'autres parties concernées à appuyer les mesures visant à éviter les crises politiques et la violence. Après le 27 avril, mon Conseiller spécial pour Madagascar a continué de s'employer à ce que l'ONU et l'Union africaine collaborent étroitement dans le cadre de l'action facilitatrice menée par la communauté internationale en faveur du processus de dialogue engagé par les Malgaches.

Partenariats dans le domaine des opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix

26. La moitié des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui sont déployées le sont en Afrique. Conformément au principe de la primauté du politique, qui est la marque de la démarche adoptée par l'ONU en la matière, et grâce au partenariat stratégique formé avec l'Union africaine, ces opérations ont contribué à renforcer les mesures prises en exécution d'une vision commune. Ainsi, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine se sont rendus ensemble au Soudan et en République centrafricaine en avril. Le point de situation qu'ils ont fait par la suite devant le Conseil de paix et de sécurité, puis devant vous, a montré une fois de plus que la complémentarité de nos deux organisations peut être très profitable aux opérations menées sur le terrain. Si les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne sont ni adaptées ni équipées pour lutter contre le terrorisme, les organismes régionaux qui sont actifs sur le continent ne cessent de jouer un rôle croissant dans cette lutte.

27. Au Soudan, l'ONU et l'Union africaine ont continué de soutenir la paix et la stabilité par l'intermédiaire de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). L'ONU a continué d'appuyer le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, qui conduit les activités entreprises pour relancer le processus de paix. Le 1^{er} juin, faisant fond sur l'examen stratégique conjoint que la MINUAD a effectué en avril, le Président de la Commission et moi-même avons présenté aux deux conseils un rapport spécial dans lequel nous avons recommandé un concept de mission révisé. Les deux organisations ont également poursuivi leur collaboration en vue du règlement des questions encore en suspens concernant les frontières entre le Soudan et le Soudan du Sud, avec l'aide de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei.

28. En ce qui concerne la République centrafricaine, l'ONU et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ont appuyé l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation conduite par l'Union africaine, notamment en mettant à sa disposition des compétences en matière de logistique et de médiation qui ont permis de faciliter le dialogue ouvert au niveau national, de protéger les civils et d'aider le Gouvernement dans les processus de réconciliation engagés au niveau local. La coopération s'est également poursuivie avec l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Après le retrait des forces ougandaises et de celles des États-Unis, l'ONU a facilité, en collaboration avec l'Union africaine, la tenue de deux conférences des commandants de secteur à Entebbe (Ouganda) en novembre 2017 et à Addis-Abeba en mars 2018, afin d'empêcher la LRA et d'autres groupes armés de continuer de tirer parti du vide en matière de sécurité.

29. Pour ce qui est du Mali et du Sahel, comme suite à la résolution [2359 \(2017\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a salué le déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel, l'Union africaine, appuyée par l'ONU, a envoyé une mission au quartier général de la Force, en octobre, pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en

place de celle-ci. Il en a résulté des orientations stratégiques pour l'établissement d'un quartier général multinational et un état des lieux de l'aide que l'Union africaine et d'autres partenaires pouvaient offrir. En application de la résolution 2391 (2017), dans laquelle la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali est autorisée à apporter un appui bien circonscrit à la Force conjointe, des arrangements techniques et financiers ont été conclus pour que cet appui puisse se concrétiser. En avril, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a prorogé d'une année le mandat de la Force conjointe. L'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne et la CEDEAO ont fait partie de l'équipe de médiation internationale dirigée par l'Algérie qui a aidé les parties maliennes à mettre en application l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali par l'intermédiaire du Comité de suivi de l'Accord.

30. À la Conférence sur la sécurité en Somalie, qui s'est tenue à Mogadiscio le 4 décembre, le Gouvernement fédéral somalien a communiqué les résultats de l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle de l'Armée nationale somalienne, qui a révélé que celle-ci n'était pas en mesure de reprendre à sa charge les responsabilités en matière de sécurité assumées par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Conscient qu'il fallait d'urgence renforcer la capacité de l'Armée nationale et établir un plan réaliste pour le transfert de ces responsabilités, le Gouvernement fédéral, avec l'appui de partenaires internationaux dont l'AMISOM, a élaboré un plan de transition. Le Gouvernement fédéral somalien, les États membres de la Fédération et les partenaires internationaux ont réaffirmé leur engagement à soutenir l'exécution de ce plan, notamment à la réunion de haut niveau sur la sécurité qui s'est tenue à Bruxelles le 2 mai. En ce qui concerne le financement de l'AMISOM, mon Envoyé spécial, Jean-Marie Guéhenno, et l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine, Ramtane Lamamra, ont engagé des consultations auprès d'un large éventail de partenaires importants de la Mission afin de trouver des solutions viables pour l'avenir. Ils ont soumis leur rapport au Secrétaire général et au Président au début du mois d'avril. Ce rapport a ensuite été transmis au Conseil de sécurité de l'ONU et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Avec le plan de transition, ce document a servi de cadre à l'examen de l'AMISOM que les deux organisations ont effectué du 10 au 19 mai et auquel ont participé l'ensemble des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de la Mission, tous les commandants de secteur et les partenaires internationaux. La lettre du Secrétaire général sur ses résultats obtenus sera communiquée au Conseil de sécurité en prévision du débat sur le renouvellement du mandat de l'AMISOM.

31. Avec l'assistance de l'Union africaine et de partenaires internationaux, la Commission du bassin du lac Tchad a continué d'épauler l'action menée par la Force multinationale mixte pour lutter contre Boko Haram. Entre novembre et mai, deux grandes conférences ont été organisées, le but étant de s'attaquer aux causes profondes du conflit en définissant une stratégie de stabilisation pour la région du lac Tchad. Pour venir à bout de ces causes, mes représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, avec l'appui des équipes de pays des Nations Unies correspondantes, ont préconisé l'élaboration d'une stratégie globale commune applicable à l'échelle de la région. Des travaux sont également en cours pour instaurer des liens plus étroits entre les programmes humanitaires et les programmes de développement, en coopération avec des institutions financières telles que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

Partenariats en matière de consolidation de la paix et d'état de droit

32. Le 18 septembre, l'ONU et l'Union africaine ont signé un mémorandum d'accord afin de renforcer la coopération à l'appui de la consolidation et de la pérennisation de la paix en Afrique. Cet instrument représente une étape concrète vers la mise en œuvre du Cadre commun pour la paix et la sécurité. Le 7 décembre, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leur réunion annuelle à Addis-Abeba. Les participants ont convenu qu'il fallait faire une place plus importante à la prévention des conflits, à la bonne gouvernance, aux droits fondamentaux et à la réconciliation nationale. Il a également été souligné que, dans la lutte contre les causes profondes des conflits, il importait de resserrer la coordination et de résoudre les problèmes croissants rencontrés dans les activités transfrontières et transnationales de consolidation de la paix. Le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a mis en exergue un certain nombre d'initiatives nationales et transfrontières de première importance financées par le Fonds pour la consolidation de la paix qui ont permis de renforcer les mécanismes de justice transitionnelle, la réforme du secteur de la justice et de celui de la sécurité, le dialogue politique et la médiation, l'autonomisation des jeunes et des femmes, et des programmes locaux de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation.

33. L'ONU et l'Union africaine ont également collaboré avec des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité dans plusieurs domaines clefs. Dans le prolongement de la Feuille de route principale des mesures pratiques de l'Union africaine pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, l'Organisation a fourni un appui et des avis au sujet de la recommandation, formulée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tendant à déclarer le mois de septembre de chaque année jusqu'à 2020 « Mois de l'amnistie en Afrique » pour la remise des armes détenues illégalement, ainsi que de l'élaboration de directives pour une gestion efficace des armes et des munitions dans le cadre des opérations de paix de l'Union africaine. En outre, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a aidé les États de l'Afrique centrale à renforcer leur capacité d'appliquer la Convention de Kinshasa pour le contrôle des armes légères.

34. À la suite de l'établissement par l'Union africaine de notes d'orientation opérationnelle en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), l'ONU a continué d'appuyer la formation préalable au déploiement de la Force en attente de l'Afrique de l'Est et la cartographie des formations à la DDR dispensées sur le continent dans le cadre du programme mis en place par l'Union africaine pour renforcer les capacités dans ce domaine. Par ailleurs, elle a aidé l'Union africaine à définir une stratégie régionale en ce qui concerne la détection, la traduction en justice, la réadaptation et la réintégration des personnes anciennement associées à Boko Haram.

35. En partenariat avec l'ONU, l'Union africaine et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont organisé un atelier sur les approches multilatérales de la réforme du secteur de la sécurité, qui s'est tenu à Bruxelles le 14 mars. Également en partenariat avec l'ONU, l'Union africaine a contribué à la tenue d'un atelier de sensibilisation destiné aux responsables du secteur de la sécurité à Madagascar et visant à faire progresser le pays dans ce domaine. Cet atelier s'est déroulé du 4 au 8 juin à Addis-Abeba.

36. L'ONU et l'Union africaine ont continué d'appliquer le mémorandum d'accord de 2017 sur la lutte antimines. La première a fourni à la seconde des conseils et un

appui techniques en vue de la mise en œuvre du Cadre stratégique de l'Union africaine pour la lutte antimines et l'élimination des restes explosifs de guerre ainsi que du projet pilote de l'Union concernant la gestion de la sûreté des munitions. Des protocoles de sécurité établis conjointement ont été communiqués en cinq langues aux membres du personnel militaire des opérations de paix et des États membres de l'Union africaine. L'ONU a en outre participé à une évaluation de la menace liée aux engins explosifs improvisés au Burkina Faso et mené des opérations antimines en Guinée-Bissau et au Malawi.

37. En octobre 2017, dans le cadre d'un projet pilote entrepris par l'Union africaine, l'ONU, les communautés économiques régionales et d'autres partenaires, une formation préalable au déploiement a été dispensée à des policiers hors unités constituées éthiopiens et zambiens. En outre, l'ONU a contribué à la création d'un module de formation de police préalable au déploiement pour l'AMISOM. L'Union africaine a participé à l'organisation à Addis-Abeba le 4 décembre 2017 de la première formation à l'intention des hauts fonctionnaires de police afin de les préparer à occuper des rôles de direction dans les opérations de paix déployées par elle ou par l'ONU. La deuxième session de formation à avoir été dispensée en Afrique s'est tenue à Dakar du 3 au 9 mai 2018. L'Union africaine a également participé au programme de formation des responsables de la planification des activités de la police des Nations Unies. En janvier 2018, le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la défense, la sûreté et la sécurité a adopté la politique de l'Union africaine concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de soutien à la paix. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine s'est également concrétisé par des activités de formation et l'élaboration de programmes menées en commun. L'ONU a donné des conseils spécialisés pour l'établissement de 13 documents d'orientation à l'intention de la police de l'Union africaine.

IV. Appui aux opérations de paix de l'Union africaine

État de la mise en service du Fonds pour la paix

38. Dans sa résolution [2378 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a rappelé l'engagement pris par la Conférence de l'Union africaine à sa vingt-quatrième session ordinaire, en janvier 2015, de financer 25 % du coût de ses initiatives de paix et de sécurité, notamment des opérations de soutien à la paix. Il a en outre fait part de son intention d'examiner plus avant les mesures pratiques à prendre et les conditions à remplir pour établir le mécanisme grâce auquel les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine qui sont autorisées par le Conseil de sécurité pourraient être financées en partie au moyen des contributions au budget de l'ONU au cas par cas. L'Union africaine a donc pris des mesures en vue de la mise en service du Fonds pour la paix. Depuis mon dernier rapport, la Conférence de l'Union africaine a adopté l'Instrument relatif à la structure renforcée de gouvernance et de gestion du Fonds pour la paix à sa trentième session ordinaire, en janvier, ouvrant la voie à la création d'un conseil d'administration, d'un comité exécutif de gestion et d'un groupe d'évaluation indépendant, ainsi qu'au recrutement du gestionnaire du Fonds et du personnel du secrétariat.

39. En mai, les États membres de l'Union africaine avaient versé 45,7 millions de dollars des États-Unis au Fonds pour la paix, montant de contribution le plus élevé depuis la création du Fonds, en 1993. Pour atteindre l'objectif de 400 millions de dollars de dotation d'ici à 2021 fixé dans la décision de la Conférence de juillet 2016, les États membres de l'Union africaine doivent verser 65 millions de dollars de contributions annuelles pour 2017 et 2018, et 90 millions de dollars par an de 2019 à 2021.

40. En 2018, l'Union africaine s'est fixé pour objectif de faire en sorte que les structures de gouvernance et de gestion du Fonds pour la paix soient pleinement opérationnelles dans les plus brefs délais. À sa sept-cent-soixante-dixième réunion, tenue le 2 mai, le Conseil de paix et de sécurité a demandé au Président de la Commission de constituer le conseil d'administration du Fonds d'ici à la mi-juin 2018. Il lui a également demandé d'établir des règles et règlements régissant les questions financières et la passation de marchés, d'élaborer des procédures opérationnelles permanentes et des manuels, de créer le Comité exécutif de gestion et de commencer à recruter le personnel du secrétariat du Fonds d'ici à septembre 2018. L'autre objectif qu'on s'est fixé est que le Haut-Représentant chargé du Fonds de la paix et du financement de l'Union africaine intensifie les contacts et les échanges avec les États membres et les partenaires extérieurs de l'Union.

État de la mise en place d'un dispositif de contrôle du respect des normes

41. La mise en place d'un dispositif de contrôle du respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme ainsi que des normes de déontologie et de discipline applicables aux opérations de paix dirigées par l'Union africaine demeure une priorité pour les deux partenaires et est essentielle à la progression vers une plus grande responsabilité, une plus grande transparence et une meilleure protection des droits de l'homme. En application des résolutions [2320 \(2016\)](#) et [2378 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec la Commission pour déterminer les principales composantes de ce dispositif.

42. La collaboration en question a abouti à des réalisations importantes. Les politiques en matière de déontologie et de discipline, ainsi que celles relatives à la prévention et à la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ont été achevées. Des notes d'orientation concernant la vérification et la certification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme sont en cours d'élaboration. Il est prévu de les ajouter aux Directives à l'intention des pays fournissant des contingents afin de garantir que les militaires et policiers déployés dans le cadre d'opérations de paix dirigées par l'Union africaine n'aient pas commis de violations des droits de l'homme.

43. Parmi les autres initiatives, on peut citer la publication par l'Union africaine de normes de formation sur la protection intégrée des civils afin que le personnel des opérations de soutien à la paix ait une meilleure connaissance des règles et des normes du droit international humanitaire, des droits de l'homme, de la protection de l'enfance, de la détention, ainsi que de la spécificité de la protection des femmes dans le contexte des opérations de paix. L'Union africaine a également effectué des missions d'évaluation de l'AMISOM et de la Force multinationale mixte en mars et avril en vue de déceler les lacunes et de déterminer comment améliorer le respect des normes dans le cadre de ses opérations de paix. En novembre 2017, l'ONU et l'Union africaine ont organisé conjointement un atelier sur les dispositifs à établir dans les opérations de paix dirigées par l'Union africaine pour que les auteurs de violations des droits de l'homme ne restent pas impunis. Il s'agissait de recenser les bonnes pratiques et de décider des prochaines étapes en ce qui concernait les mécanismes de contrôle et l'entrée en vigueur des dispositifs. L'ONU a facilité la participation de représentants de l'Union africaine au programme de formation continue dispensé en mai aux spécialistes de la déontologie et de la discipline sur le terrain. Cette collaboration concourt aux travaux relatifs à la mise en place du dispositif de contrôle du respect des normes et d'application du principe de responsabilité.

44. La Commission met également l'accent sur la mise en place des structures et mécanismes chargés d'assurer le contrôle du respect des dispositions à la fois au niveau des missions et au Siège. Un groupe de contrôle a été créé au sein de l'Union africaine, rassemblant des représentants des départements qui jouent un rôle institutionnel en matière de droits de l'homme et de conduite et discipline. L'Union africaine s'est appliquée à renforcer le contrôle du respect des dispositions dans le cadre de ses missions mandatées et autorisées, notamment en déployant trois nouveaux spécialistes des droits de l'homme au sein de l'AMISOM, en lançant un processus de révision et d'harmonisation des procédures opératoires standard de l'AMISOM pour les commissions d'enquête, en demandant l'approbation des procédures opératoires standard de l'AMISOM pour les versements à titre gracieux destinés aux victimes des opérations de l'AMISOM et les fonds spécialisés, et en aidant la Force multinationale mixte à mettre en place une stratégie de protection des civils à l'échelle de la mission.

Point sur le renforcement de l'état de préparation opérationnelle de la Force africaine en attente en tant que cadre global des opérations de paix

45. Des progrès ont été signalés dans le passage à la phase opérationnelle de la Force africaine en attente pour quatre de ses brigades régionales en attente. En 2017, un exercice indépendant de vérification, confirmation et validation, auquel l'ONU a participé en tant qu'observateur, a été effectué pour évaluer le niveau de préparation des forces régionales en attente. Bien qu'il reste encore à faire en ce qui concerne le mandat, le financement et l'appui logistique, ainsi que le développement des capacités civiles et policières, le rapport de l'exercice a confirmé l'état de préparation opérationnelle de la Force africaine. Les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé ce rapport à la trentième Conférence, le 29 janvier, et ont demandé à toutes les parties prenantes d'appuyer la mise en œuvre intégrale de la Force et d'harmoniser les activités de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises et des coalitions spéciales avec le cadre de la Force pour les déploiements à venir.

46. La Commission a mis à jour le plan de travail de Maputo pour 2016-2020, y ajoutant les recommandations formulées dans le rapport de l'exercice, afin de faciliter la poursuite du suivi et de l'évaluation de la Force africaine en attente. La Commission examine également l'actuelle doctrine de la Force en vue d'élaborer une doctrine des opérations de paix et un modèle pour la Force.

47. Une procédure de collaboration avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux a été lancée pour harmoniser la prise de décisions politiques et les procédures d'établissement de mandat, en vue de mettre en place un cadre juridique global sur les effectifs de la Force. La Commission a publié les Directives de formation de la Force africaine en attente pour 2018-2020, dans le cadre de ses efforts visant à mettre au point un exercice de planification, de gestion et de formation de la Force. Les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux compétents ont également été chargés de mener chaque année au moins deux exercices à l'échelle continentale et régionale.

48. La Commission a élaboré un document sur les dépenses communes répertoriant les types de soutien qui devraient être fournis et financés par l'Union africaine dans le cadre du Fonds pour la paix. Ce document, qui aide la Commission à apporter son concours à la planification, au déploiement rapide et à l'exécution des opérations de paix de l'Union africaine, a été approuvé en janvier, à l'occasion de la dixième réunion du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité.

49. Enfin, l'Union africaine a fait des progrès dans le développement des capacités logistiques, notamment en mettant en place la Base logistique continentale et la capacité de transport stratégique de la Force africaine en attente. À la suite de l'inauguration, le 5 janvier, de la Base logistique continentale de Douala (Cameroun), il s'agit désormais de passer à la phase opérationnelle afin de permettre à la Force africaine de fonctionner, en déployant une équipe de lancement et en examinant les procédures opératoires standard. La Commission apporte également son concours à la création et à la mise en place d'un centre continental de contrôle des mouvements afin de coordonner les opérations de transport stratégique, ainsi que de centres régionaux de contrôle des mouvements dans les cinq sous-régions.

Point sur l'élaboration d'un cadre d'établissement de rapports

50. Sachant combien il est essentiel que les deux organisations fassent preuve de souplesse et de maîtrise, et compte tenu des cadres d'établissement de rapports bien définis que le Secrétariat élabore depuis des décennies, l'ONU met au point actuellement un cadre d'établissement de rapports en concertation avec l'Union africaine, en tenant compte des procédures complémentaires et des différences des deux organisations.

51. Comme l'a souligné le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans un communiqué le 2 mai, le Président de la Commission a créé un groupe de travail interdépartemental sur la mise en service du Fonds pour la paix et le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine visant à obtenir le financement prévisible et durable des opérations de paix mandatées ou autorisées par l'Union africaine. Le groupe de travail examinera le style, la présentation, le contenu et la fréquence de l'échange d'informations et de l'établissement de rapports sur l'exécution des mandats et le respect du principe de responsabilité s'agissant des rapports établis entre le Secrétariat et la Commission et par le Secrétariat et la Commission à l'intention des deux conseils.

52. En ce qui concerne l'établissement de rapports fiduciaires, où l'intervention est partiellement ou totalement financée par les contributions de l'ONU, il a été convenu avec la Commission que le Règlement financier et les règles de gestion financière, les procédures financières et budgétaires et le cadre standard de l'établissement de rapports de l'ONU s'appliqueraient. Cela concernerait, entre autres, les budgets axés sur les résultats et rapports sur l'exécution du budget officiels, l'information financière, le contrôle du respect des dispositions et les audits.

53. Dans mon rapport publié sous la cote [S/2017/454](#), j'ai proposé des modèles de financement de l'appui de l'ONU aux opérations de paix de l'Union africaine, à savoir : des contributions volontaires à un fonds d'affectation spéciale, le financement conjoint d'un budget établi conjointement, le modèle du bureau d'appui, le financement conjoint d'une mission hybride et le versement direct de subventions à l'Union africaine. Un soutien global aux mécanismes de financement implique une approche coordonnée entre les organes de l'ONU. S'il incombe au Conseil de sécurité d'approuver les mandats, y compris les dispositifs d'appui éventuels, le cadre d'établissement de rapports financiers demeure du ressort de l'Assemblée générale. Pour activer l'un des modèles de financement cités ci-dessus, il faudrait une longue préparation et, notamment, déterminer les modalités de financement et les procédures d'établissement du budget spécifiques à chaque modèle, ainsi que la façon dont la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme s'appliquerait.

V. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux

54. Les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux sont souvent les premiers à subir les signes avant-coureurs d'un conflit imminent et sont ceux qui ont le plus à gagner de la prévention des conflits. Ils sont des partenaires majeurs pour l'ONU en termes de promotion du dialogue et de la réconciliation, de l'influence qu'ils exercent sur les parties au conflit afin d'assurer la mise en œuvre des accords de paix, de lutte contre le terrorisme, de prévention de l'extrémisme violent et de solutions apportées à la migration. À l'inverse, l'expérience récente montre que les intérêts régionaux et la proximité avec les parties peuvent également compliquer les efforts de prévention et de règlement des conflits et rappelle qu'il importe d'établir un partenariat efficace pour que les deux organisations, ainsi que les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, puissent rapidement essayer de parvenir à une compréhension commune des conflits et proposer une action coordonnée.

55. Le 20 septembre, je me suis entretenu à New York, en marge de l'Assemblée générale, avec le Président de la Commission de l'Union africaine et la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au sujet de la poursuite de la coopération trilatérale et afin de recenser de nouveaux domaines de collaboration. J'ai tenu une autre réunion, toujours en présence du Président de la Commission européenne, au sujet de la situation des migrants et des réfugiés en Libye, en marge du Sommet de l'Union européenne et de l'Union africaine, qui a eu lieu en Côte d'Ivoire les 29 et 30 novembre, et j'ai décidé de créer un groupe de travail conjoint pour l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU afin d'aider les personnes qui ont besoin d'une protection internationale à rentrer volontairement dans leurs pays d'origine et à s'y réinstaller. Le 4 décembre, le groupe de travail a été officiellement créé à Addis-Abeba et, le 14 décembre, il s'est réuni à Bruxelles pour examiner des initiatives et des mesures concrètes. Le 22 février, une mission de haut niveau envoyée par les trois organisations s'est rendue à Tripoli pour évaluer les progrès accomplis et renforcer la coopération avec les autorités libyennes dans le cadre de l'action commune face aux migrations et aux problèmes de protection. Le total cumulé des personnes rentrées volontairement dans le cadre du programme humanitaire de retour volontaire de l'Organisation internationale pour les migrations entre le 28 novembre et le 30 mai est de 13 919 personnes. L'ONU a également collaboré étroitement avec l'Union africaine, son Comité de haut niveau sur la Libye et d'autres organisations régionales, notamment l'Union européenne et la Ligue des États arabes, pour faire face aux problèmes d'ordre politique et humanitaire et aux problèmes de sécurité qui se posent en Libye.

56. L'ONU et l'Union européenne ont également appuyé les préparatifs des élections de juillet 2018 au Mali. L'Union européenne a également été un partenaire important de l'ONU dans la région du Sahel en général, notamment en finançant la Force conjointe du G5 Sahel et en soutenant l'AMISOM en Somalie.

VI. Activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

57. Le Bureau a continué de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine pour renforcer la collaboration et l'unité d'action. Il est l'intermédiaire privilégié pour approfondir le partenariat stratégique et opérationnel avec l'Union africaine, lui apporter un appui politique, fonctionnel et technique permanent et favoriser la convergence dans la prise de décisions, notamment entre le Conseil de

sécurité et le Conseil de paix et de sécurité. Des consultations régulières avec les hauts responsables de la Commission ont permis à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales et mécanismes régionaux d'adopter une action commune renforcée et prospective. Mon Représentant spécial auprès de l'Union africaine a continué de promouvoir l'importance d'une compréhension et d'une analyse communes des situations de conflit lors de l'élaboration de stratégies coordonnées de prévention et de gestion des conflits.

58. Mon Représentant spécial a également mené des missions de diplomatie préventive, en coordination avec la Commission et en consultation avec la SADC, dans les Comores en octobre-novembre et en février afin d'appuyer le processus de dialogue national, ainsi qu'à Madagascar en octobre et en mars pour aider à créer un environnement propice à la tenue d'élections présidentielle et législatives pacifiques. L'ONU et l'Union africaine ont insisté sur l'importance d'une approche consensuelle, transparente et intégrée pour résoudre l'impasse politique et éviter les violences électorales, respectivement. Mon Représentant spécial a mené d'autres activités politiques à l'appui des efforts déployés par l'Union africaine en faveur d'une stratégie régionale commune, notamment une mission effectuée en mars au Soudan.

59. Les activités de sensibilisation et de coordination du Bureau ont conduit les Représentants spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine à organiser des réunions d'information plus fréquentes devant les deux conseils et à déployer des efforts de médiation et de bons offices dans des domaines d'intérêt commun. Le Bureau a organisé 45 réunions d'information devant le Conseil de paix et de sécurité, durant lesquelles il a fait part des positions de l'ONU sur les crises nouvelles et en cours, et a facilité l'organisation de réunions d'information présentées par mes Représentants et Envoyés spéciaux. Les deux organisations ont publié des déclarations conjointes, indiquant l'harmonisation de leur appui aux processus politiques et de leur action pour apporter des solutions aux crises politiques. Outre l'appui technique qu'il a fourni, le Bureau a facilité les visites sur le terrain du Conseil de paix et de sécurité et les visites du Président de la Commission en Somalie, au Soudan du Sud et dans la région du Sahel, et a apporté un appui logistique aux missions de l'Union africaine.

60. Le Bureau a continué de soutenir la mise en place des mécanismes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité en donnant des conseils techniques et en facilitant le déploiement de renforts du Siège de l'ONU et d'autres entités. Il a notamment organisé, du 4 au 8 juin à New York, un atelier pour le Comité d'experts de l'Union africaine sur les travaux et les procédures du Conseil de paix et de sécurité, un atelier sur l'intégration des indicateurs d'atrocités criminelles dans le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, les 12 et 13 avril à Nairobi, et a participé à la réunion inaugurale de FemWise, un nouveau réseau de femmes artisans de la paix, organisée sous l'égide du Groupe des Sages, afin de partager les meilleures pratiques dans le domaine de la médiation. En outre, le Bureau a fourni un appui technique dans le cadre d'un partenariat avec l'Union africaine dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits.

61. L'ONU, par l'intermédiaire du Bureau, a appuyé l'AMISOM en lui fournissant des conseils techniques dans le cadre de sa participation à la mise en œuvre des évaluations opérationnelles, à la planification de la mise en œuvre, à l'évaluation de l'état de préparation des capacités, aux examens conjoints et aux examens du concept des opérations. La coordination entre la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine permet de promouvoir des positions et un message communs, notamment en ce qui concerne l'appui de l'ONU à l'AMISOM.

62. Le Bureau a également appuyé la planification et la gestion des opérations de paix mandatées par l'Union africaine, notamment en menant une évaluation conjointe

de la mise en place du quartier général de la Force conjointe du G5 Sahel en juillet 2017. Il a également conseillé la Force multinationale mixte dans le cadre de sa participation aux réunions du Comité directeur mixte de la Commission du bassin du lac Tchad et de l'Union africaine visant à rationaliser le soutien apporté à l'Union africaine. Le Bureau a participé activement à des missions de vérification de la Capacité de déploiement rapide des Forces régionales en attente dans les cinq régions de la Force africaine en attente, entre juillet et octobre 2017 et a mis son savoir-faire au service de la mise en place de la Base logistique continentale de Douala (Cameroun) en janvier et du développement des capacités de transport stratégique. En outre, il a participé à des missions d'évaluation dirigées par l'Union africaine au Mali, en Somalie, au Cameroun, en Guinée-Bissau, au Bénin, au Nigéria et au Burkina Faso, qui ont abouti à l'élaboration de normes pour la gestion de la sécurité des munitions et l'atténuation des effets des engins explosifs improvisés.

VII. Observations et recommandations

63. L'ONU et l'Union africaine continuent d'accorder la priorité à la mise en place d'un partenariat systématique, prévisible et stratégique, fondé sur le respect mutuel, des valeurs communes et des avantages comparatifs, qui donnerait lieu à des initiatives mieux coordonnées, cohérentes et efficaces de prévention, de résolution et de gestion des problèmes de paix et de sécurité de plus en plus complexes avec lesquels l'Afrique est aux prises. Je me félicite des progrès accomplis s'agissant du partenariat, notamment la tendance à organiser des séances d'information conjointes des deux conseils tenues par les Représentants et Envoyés spéciaux des deux organisations, à effectuer des visites conjointes de hauts responsables sur le terrain et à renforcer la collaboration entre le Secrétariat et la Commission. Je me félicite que des membres des deux conseils aient exprimé l'intention d'organiser des missions conjointes dans un avenir proche pour faciliter l'élaboration de positions et de recommandations communes.

64. Compte tenu des menaces qui pèsent aujourd'hui sur la paix et la sécurité en Afrique, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux font face à de nouveaux besoins. La bonne gestion des crises politiques et la prévention ou l'atténuation des conflits violents sur le continent ont pu être assurées lorsque les États d'Afrique se sont unis, permettant à l'Union africaine et l'ONU d'appuyer les efforts visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix. Les deux organisations doivent continuer de travailler en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux ainsi qu'avec les pays voisins pour régler les conflits sur le continent, assurer la cohérence de leurs messages et harmoniser leurs positions et leur action.

65. Dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix, les organisations régionales joueront un rôle majeur dans la recherche d'une solution collective aux défis actuels du maintien de la paix. J'ai l'intention d'associer en particulier l'Union africaine au processus de déclaration de nos engagements mutuels et respectifs en matière de maintien de la paix grâce à une déclaration à laquelle les États Membres seront invités à souscrire dans le courant de l'année.

66. L'Union africaine continue de faire des progrès remarquables dans le renforcement de ses capacités de prévention et de règlement des conflits, y compris dans le cadre des opérations de paix. Les États membres de l'Union africaine s'emploient à parvenir à l'autonomie et ont payé le montant de contribution au Fonds pour la paix le plus élevé depuis sa création, en 1993. Je me félicite de l'intention du Conseil de sécurité, dont il fait part dans sa résolution [2378 \(2017\)](#), d'examiner plus

avant les mesures pratiques à prendre pour établir le mécanisme grâce auquel les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine pourraient être financées en partie au moyen des contributions au budget de l'ONU. Les mises à jour figurant dans la section IV du présent rapport fournissent une base pour la poursuite des débats sur cette question. Le Secrétariat continuera de collaborer avec le groupe de travail interdépartemental de la Commission de l'Union africaine sur la mise en service du Fonds pour la paix et le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine visant à obtenir le financement prévisible et durable des opérations de paix mandatées ou autorisées par l'Union africaine. Conformément à la demande du Conseil de sécurité figurant dans ses résolutions [2320 \(2016\)](#) et [2378 \(2017\)](#), j'ai l'intention d'étudier plus en détail avec l'Assemblée générale les options de financement décrites à la section IV du document [S/2017/454](#).

67. Accomplir des progrès réels en ce qui concerne le cadre réglementaire des opérations de paix de l'Union africaine constitue une entreprise de longue haleine et requiert des efforts graduels de la part des dirigeants de l'Union africaine et de l'ONU, qui doivent continuer de manifester leur ferme attachement à cet objectif, notamment en renforçant les capacités de la Commission et en étant en mesure de montrer des progrès tangibles pour les opérations en cours. Les États Membres et les partenaires concernés devront également faire preuve du même niveau d'engagement.

68. Les réformes en cours de l'ONU et l'Union africaine sont l'occasion de reconfigurer le Secrétariat et la Commission afin de mieux résoudre les problèmes actuels de paix et de sécurité. Les ressources sont limitées et les besoins restent élevés. Il devient essentiel de faire preuve de plus de créativité et de tirer profit des avantages comparatifs de chaque institution. Nos efforts doivent se fonder sur un engagement ferme de renforcer le multilatéralisme, conscients que notre avenir commun réside dans le renforcement de la coopération internationale afin de relever les défis complexes auxquels l'Afrique fait face et qui ont des répercussions sur le reste du monde. À cet égard, je reste résolument déterminé à renforcer les partenariats avec l'Union africaine sur l'ensemble du continent, y compris avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, les États Membres, le secteur privé et la société civile.

69. Le Bureau est l'intermédiaire entre l'ONU et l'Union africaine, dont il est le principal interlocuteur. Les relations qu'entretiennent les responsables du Bureau et de l'Union africaine sont essentielles pour parvenir à renforcer leur partenariat. En m'acquittant de cette importante responsabilité, je garde à l'esprit la nécessité de revoir et renforcer le Bureau, conformément à l'évolution des exigences du partenariat. Dans les mois à venir, j'ai l'intention de procéder à l'analyse évoquée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2320 \(2016\)](#) et de rendre compte au Conseil des conclusions de cette analyse.

70. Je rends hommage au Président de la Commission, M. Moussa Faki Mahamat, pour son rôle moteur et son attachement sans faille au partenariat avec l'ONU, et au multilatéralisme en général. Je tiens à remercier l'Union africaine, ses États membres et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux de continuer de coopérer en vue de trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique. Enfin, je tiens également à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial auprès de l'Union africaine, M. Haile Menkerios, ainsi qu'au personnel du Bureau et de toutes les entités des Nations Unies et de l'Union africaine qui contribuent à faire progresser l'effort commun pour la paix, la sécurité et le développement en Afrique.